

TARIFS ET BARRIERES NON TARIFAIRES (BNT)

Les participants à la Coopération économique en Asie Pacifique sont déterminés à obtenir des résultats majeurs sur la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires à l'échelle mondiale. Ils mèneront les négociations en donnant l'exemple. Ils ont ainsi accepté d'accélérer le rythme des négociations en déposant leurs offres améliorées avant le 15 octobre et en terminant les négociations relatives à l'accès dans le cadre de la CÉAP au début de novembre.

Ils ont convenu d'obtenir le plus grand nombre possible de concessions équilibrées en y apportant leur participation maximum. À cet effet, certains participants à la CÉAP ont fait connaître leur décision d'augmenter sensiblement le pourcentage des réductions tarifaires et le nombre des produits touchés par ces réductions d'une part, et d'améliorer les consolidations tarifaires d'autre part. Ils reconnaissent qu'aucun secteur ne devrait être exclu de l'effort commun visant à libéraliser considérablement le commerce.

Les participants à la CÉAP voient dans la réduction de 33% des tarifs -- décision proposée lors de l'Examen du mi-parcours à Montréal -- comme un objectif minimum pour le présent Cycle. À cet égard, certains participants ont indiqué être disposés à entreprendre l'élimination mutuelle des tarifs dans divers secteurs.

Les pays de la CÉAP reconnaissent la nécessité de traiter efficacement les questions relatives aux BNT et de consolider les résultats de l'accès aux marchés. Ils admettent en outre que les résultats des négociations sur les textiles et sur l'agriculture sont des composantes importantes des résultats d'ensemble des négociations commerciales multilatérales (NCM) relativement à l'accès aux marchés.

Ils tenteront de terminer les négociations sur les règles d'origine avant la mi-octobre. Ces négociations comprennent un programme de travail visant leur harmonisation dans le cadre du GATT.